

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un greffier adjoint à la Cour de Justice Benelux

M (2025) 4

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3bis, alinéas 1 et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Vu la décision M (2024) 9 du Comité de Ministres Benelux arrêtant le statut du greffier, des greffiers adjoints, des membres du service de traduction annexé au greffe et du personnel du greffe de la Cour de Justice Benelux,

Considérant que les conditions requises pour l'exercice des fonctions de greffier adjoint à la Cour de Justice Benelux sont remplies,

En accord avec le Président de la Cour de Justice Benelux et le Chef du Parquet,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

1. Madame Dominique Escande, de nationalité [données à caractère personnel], née le [données à caractère personnel] à [données à caractère personnel], ayant sa résidence principale à [données à caractère personnel], est nommée greffier adjoint à la Cour de Justice Benelux.

2. La nomination visée à l'alinéa 1^{er} se fait dans l'échelle de salaire B, échelon 0, et ce pour une fonction à temps plein.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2025.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,

X. BETTEL